

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Objet : Adoption du Budget primitif 2020 Commune de FONTAINE-LE-DUN

Le Budget primitif 2020 s'inscrit dans un contexte de changement avec l'arrivée d'un nouveau maire et d'un Conseil municipal renouvelé pour ses deux tiers. Le nouvel exercice budgétaire est placé sous le signe de la prudence puisque les recettes de fonctionnement subissent une baisse de presque 100 000 euros. Cette chute des ressources s'explique conjointement par la diminution du montant de la contribution économique territoriale pour pertes de ressources (dernière année de versement) par l'Etat, et la baisse du revenu des immeubles dans la mesure où certains locaux communaux restent inoccupés.

SECTION	B.P. 2020	Dont crédits reportés en dépenses	Dont crédits reportés en recettes
FONCTIONNEMENT	1 301 966	Néant	Néant
INVESTISSEMENT	238 500	26 000	16 646
TOTAL	1 574 313	26 000	16 646

Le budget communal est voté par nature.

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le récapitulatif des chapitres budgétaires se trouve à la page 6 du Budget primitif. Globalement le montant prévisionnel connaît une faible progression de 17 288euros par rapport à l'exercice précédent.

A) LES DÉPENSES

1) Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général s'établissent à 341 800 € contre 321 800 € au Budget primitif 2019, ce qui représente une hausse de 6,22 %.

Ce chapitre est revu à la hausse du fait de la hausse du compte « fournitures de petit équipement » et dans une moindre mesure les comptes « maintenance » et « taxes foncières ».

2) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont en légère hausse pour s'établir à 409 000 €, contre 407 356 en 2019 soit une progression de 0,41 % comparé à 2019. On note la progression d'inscription au compte 6411 (charges personnel titulaire) et la baisse sensible au compte 6413 (charges personnel non titulaire) dans la mesure où la commune ne compte plus aucun salarié dans cette catégorie.

3) Subventions et participations (chapitre 65)

Au total, le chapitre 65, d'un montant de 322 803 € est en augmentation par rapport à 2019 (307 382 €). Cette progression est surtout le fait d'admission de créances en non-valeur.

4) Charges financières (chapitre 66 et 16)

Pour 2020, les prévisions et charges de la dette s'établissent à :
50 000€ en section d'investissement pour l'amortissement du capital ;
7 000 € en section de fonctionnement pour les intérêts de la dette.

Ce chapitre est en diminution car la commune ne possède plus que trois emprunts à rembourser.

B) LES RECETTES

5) La fiscalité

En 2020, les taux des trois taxes sont maintenus selon les mêmes taux que l'année dernière. Le produit attendu est en très légère augmentation (+2,08 %).

6) Les dotations et les participations

La dotation globale de fonctionnement 2019 subit une sixième année de baisse consécutive. La commune voit son montant amputé de 6 446 €. En revanche, la Dotation de Solidarité Rurale progresse à nouveau, mais ne compense pas complètement la baisse de la DGF.

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

La contribution au financement de la section d'investissement se fait notamment par le virement de la section de fonctionnement (71,11 %). A noter, l'inscription d'un emprunt en tant que compte d'équilibre au titre de la section.

C) LES DÉPENSES

Les opérations nouvelles représentent un montant de 184 153 €, en baisse sensible par rapport à l'année précédente (375 998 €).

D) LES RECETTES

En 2020, la section d'investissement sera financée principalement de la manière suivante :

- 15 692 € seront issus du fond de compensation du FCTVA
- 460 € de la taxe d'aménagement
- 18 821 € proviendront de subventions (Etat, Département, Intercommunalité)

Comparaison dépenses de fonctionnement		B.P. 2019	C.A. 2019	B.P. 2020
Montant par chapitre	011	321 800	181 227,17	341 800
	012	407 356	352 967,53	409 000
	014	20 700	18 175	24 700
	65	307 382	285 734,59	322 803
	66	12 000	5 833,93	7 000
	67	2 000		2 000
	022	5 000		5 000
	042	7 845	51 452,46	7 845
	023	200 595		181 818
Montant globalisé		1 284 678	895 390,68	1 301 966

Comparaison recettes de fonctionnement		B.P. 2019	C.A. 2019	B.P. 2020
Montant par chapitre	013	12 000	11 696,34	10 000
	70	13 600	11 971,37	6 760
	73	570 167	596 122,18	558 171
	74	215 794	223 916,33	167 847
	75	130 000	131 527,83	100 000
	76		9 786,55	
	77		39 002,80	
Montant globalisé		941 561	1 024 023,40	842 778

Comparaison dépenses investissement		B.P. 2019+/- DM	C.A. 2019	Reports	B.P. 2020
Montant par chapitre	16	66 000	49 231,71	2 000	54 000
	20	9 820	4 262,93	5 000	5 000
	21	122 542	34 261,74	9 000	139 500
	23	122 000	41 601,90	10 000	40 000
	040		4 638,75		
	041	91 814	91 812,34		
	001				7 847
Montant globalisé		412 176	225 809,37	26 000	246 347
TOTAL GÉNÉRAL				272 347	

Comparaison recettes investissement		B.P. 2019 + DM	C.A. 2019	Reports	B.P. 2020
Montant par chapitre	13	56 003	22 355,68	16 646	5 455
	16				21 230
	10	10 700	12 618,66		16 152
	1068				17 201
	138				
	165	6 000	504		6 000
	040	7 845	51 452,46		7 845
	041	91 814	91 812,34		
	021	200 595			181 818
	001	39 219			
Montant globalisé		412 176	178 743,14	16 646	
TOTAL GÉNÉRAL				272 347	

Le compte administratif 2019 fait apparaître un solde positif de 133 271,47 € en fonctionnement. La Ville voit son excédent de fonctionnement progresser d'environ 130 000 €. Toutefois, la commune doit modérer ses dépenses courantes car ce solde est dû en partie à la perception de la Compensation Economique Territoriale (C.E.T.) d'un montant de 119 217 €. Ce versement pour compenser les pertes de ressources prendra fin en 2020. Les dépenses d'équipement se concentreront sur :

- les travaux de mise en accessibilité des commerces (hallettes place Eugène Delapierre)
- la rénovation des clôtures du stade
- la mise aux normes et l'acquisition de matériel pour la réouverture de la boucherie